



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024

Inscription d'un enfant d'août 2023 à juillet 2024 (svp une fiche par enfant)

Ce formulaire est à retourner à la responsable de l'AES ou à l'Administration communale

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :

Adresse complète :

Date de naissance :

Langue maternelle :

Degré scolaire pour l'année 2023-2024 :

Inscription souhaitée : dès la rentrée

SANTÉ DE L'ENFANT

Allergies / Régime alimentaire particulier :

Prescriptions médicales :

Nom, prénom, ☎ du médecin :

Nom, ☎ de la caisse-maladie :

INSCRIPTION À L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Lundi 07h00-08h10 08h10-11h50 11h50-14h10 14h10-15h50 15h50-17h15 17h15-18h15

Mardi 07h00-08h10 08h10-11h50 11h50-14h10 14h10-15h50 15h50-17h15 17h15-18h15

Mercredi 07h00-08h10 08h10-11h50 11h50-14h10 14h10-15h50 15h50-17h15 17h15-18h15

Jedi 07h00-08h10 08h10-11h50 11h50-14h10 14h10-15h50 15h50-17h15 17h15-18h15

Vendredi 07h00-08h10 08h10-11h50 11h50-14h10 14h10-15h50 15h50-17h15 17h15-18h15

Veillez cocher les cases correspondant aux plages horaires souhaitées pour votre enfant.

Art. 3 al. 3.2 des Directives de l'AES

Une unité n'est ouverte que si elle est fréquentée par un minimum de 2 enfants. L'ouverture d'une unité en cours d'année est possible.

Mon enfant viendra de façon irrégulière

→ Pour bénéficier du statut de parents à horaires irréguliers, veuillez fournir un justificatif valide : plan de travail et/ou attestation écrite de l'employeur (cf. art. 5 al. 5.9 des Directives de l'AES).



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

Nom du père	:	Nom de la mère	:
Prénom	:	Prénom	:
Etat civil	:	Etat civil	:
Adresse privée	:	Adresse privée	:
privé	:	privé	:
portable	:	portable	:
professionnel	:	professionnel	:
courriel	:	courriel	:

En cas de séparation/divorce - droit de garde : Père Partagée
(Joindre la copie du jugement) Mère Autre

QUI CONTACTER EN CAS DE NON-RÉPONSE D'UN REPRÉSENTANT LÉGAL ?

Nom	:	privé	:
Prénom	:	portable	:
Lien de parenté	:	professionnel	:

COORDONNÉES DE LA/DES PERSONNE(S) QUI VIENDRA(ONT) CHERCHER L'ENFANT

Nom	:	Prénom	:
Nom	:	Prénom	:
Nom	:	Prénom	:

TAXE D'INSCRIPTION

Une taxe annuelle de CHF 50.00 par famille sera facturée lors de l'inscription. Le paiement de cette taxe ne garantit toutefois pas une place pour les irréguliers et les dépannages.

Signature des parents : _____
ou du représentant légal : _____

Date : _____



INFORMATIONS IMPORTANTES

- Seuls les enfants fréquentant l'école du Pâquier sont admis à l'accueil.
- L'inscription n'est valable que pour l'année scolaire en cours.
- Les unités sollicitées à l'inscription, pour l'année scolaire en cours, seront facturées chaque mois, même en cas d'absence de l'enfant.
- Les absences dues à une maladie ou un accident ne peuvent être remboursées qu'à partir du 3ème jour pour autant qu'un certificat médical soit présenté. Les deux premiers jours d'absence ne seront pas remboursés. Les absences imprévues ou dues à des activités scolaires ne sont pas remboursées ni remplacées.

ANNEXES

Nous vous prions de joindre au dossier les documents suivants, sans quoi l'inscription ne sera pas prise en compte :

- Formulaire d'inscription complet (1 par enfant)
- Copie de l'avis de taxation des personnes vivant dans le ménage
- Copie de l'attestation de l'assurance maladie et accident de l'enfant
- Copie de l'attestation de l'assurance RC privée